



28. 10. 2021

001038

CENTRO INTERSERVIZI AMMINISTRATIVI  
PER IL BELGIO, IL LUSSEMBURGO E I PAESI BASSI

## LETTRÉ D'INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

CIG : 8959610810

### 1. OBJET ET BASE DU MARCHÉ

Fourniture d'électricité.

La valeur estimée du marché à acquérir, utilisée comme valeur de base du marché, est de 120.000€, hors TVA. Cette estimation est calculée sur base de la valeur des acquisitions d'électricité effectuées au cours des douze derniers mois par les entités intéressées par le présent contrat-cadre. La valeur estimée est à considérer comme purement indicative et n'engage en aucune façon le Ministère italien des affaires étrangères et de la Coopération internationale à acquérir une quantité d'électricité minimale ou garantie, sur base du présent contrat-cadre.

### 2. POUVOIR ADJUDICATEUR

L'avis concerne la mise en place d'un contrat-cadre signé par le Centre de services partagés de Bruxelles, auprès de l'Ambassade d'Italie en Belgique (Rue Joseph II, 22 - 1000 Bruxelles). Les entités juridiques concernées, en tant que Sièges du Ministère italien des affaires étrangères, sont les suivantes :

- Ambassade d'Italie en Belgique :
  - a) Chancellerie diplomatique, Rue Joseph II, 22 – 1000 Bruxelles ;
  - b) Chancellerie consulaire, Rue de Livourne, 38 – 1000 Bruxelles ;
  - c) Résidence de l'Ambassadeur, Avenue Legrand, 43 – 1050 Ixelles ;
- Institut Culturel Italien, Rue de Livourne, 38 – 1000 Bruxelles ;
- Mission auprès de l'UE :
  - a) Bureaux de la Mission, Rue du Marteau, 9-15 – 1000 Bruxelles;
  - b) Résidence de l'Ambassadeur auprès de l'UE, Avenue Victoria, 27 – 1000 Bruxelles ;
- Mission auprès de l'OTAN (Résidence de l'Ambassadeur), Avenue des Sorbiers, 9 – 1180 Uccle ;
- Consulat Général de Charleroi, Rue W. Ernst, 25 – 6000 Charleroi.

### 3. DESCRIPTION SUCCINCTE DU MARCHÉ

Le marché a pour objet la fourniture d'électricité pour lesdites entités juridiques. Le détail des consommations pour chaque entité est ci-joint (année 2020). Il est obligatoire

de présenter une formule de prix fixe, où les composantes soient indiquées de façon transparente et sans coûts supplémentaires.

La division en lots n'est pas consentie. Des variantes ne seront pas prises en considération. La sous-traitance n'est pas autorisée.

L'Adjudicataire sera l'unique fournisseur des entités citées ci-dessus pour toute la durée du contrat.

La facturation est à charge de chaque entité avec paiement dans les 30 jours.

#### 4. DUREE DU MARCHE

Durée en mois : douze. Le marché entrera en vigueur le 1/1/2022 et se terminera le 31/12/2022.

Ce marché ne saurait faire l'objet d'une reconduction.

#### 5. CONDITIONS D'ACCES AU MARCHE

Le Soumissionnaire se trouvant dans un des cas d'exclusion visés dans l'Annexe 1 « DUME » sera exclu de la procédure.

Le Soumissionnaire atteste l'absence de raisons d'exclusion en souscrivant l'Annexe 1 « DUME ». Le Soumissionnaire autorise le Pouvoir Adjudicateur à vérifier auprès des autorités locales la véracité des déclarations rendues quant à la possession de dites conditions.

#### 6. CRITERE D'ATTRIBUTION

Prix le plus bas.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas attribuer le marché, en tout ou en partie, dans le cas où aucune offre ne pourra être considérée convenable, voire appropriée, en relation à l'objet du contrat. Le marché pourra être attribué même en présence d'une seule offre valable.

#### 7. ADRESSES DE LIVRAISON

ELECTRICITE		
Siège	Adresse	EAN
Ambassade d'Italie	Chancellerie consulaire rue de Livourne 38, Bruxelles	541448965000145288
	Résidence de l'Ambassadeur avenue Legrand 43, Bruxelles	541448912000038089
	Chancellerie diplomatique rue Joseph II 22-24, Bruxelles	541448911000006067
Mission auprès de l'OTAN	Résidence de l'Ambassadeur avenue des Sorbiers 9, 1180 Uccle	541448920708851626
Mission auprès de l'UE	Bureaux : rue du Marteau 9-15, Bruxelles	541448911000008993 541448911700004424
	Résidence de l'Ambassadeur avenue Victoria 27, Bruxelles	541448912000011792
Institut Culturel Italien	Rue de Livourne 38, Bruxelles	541448965000145271

Consulat Général de Charleroi	Rue W. Ernst 23, Charleroi	541449060011759000
-------------------------------	----------------------------	--------------------

## 8. PENALITES ET RESILIATION DU CONTRAT

Les pénalités par défaut d'exécution sont déterminées en fonction du contrat de service. Le remboursement d'éventuels dommages majeurs reste dans tous les cas dû.

## 9. TERMES ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Les plis contenant les offres doivent être fermés et scellés. À l'extérieur, ils doivent porter :

- la mention « NE PAS OUVRIR : offre pour la fourniture d'électricité »
- la dénomination du Soumissionnaire, son siège social et ses contacts.

Sous peine d'exclusion, les plis doivent contenir deux enveloppes, chacune desquelles doit être scellée avec du ruban adhésif sur les bords de fermeture, ou fermée et contresignée sur les bords de fermeture, ou fermée et cachetée sur les bords de fermeture. Sur les enveloppes doit également figurer l'objet du marché, la dénomination du Soumissionnaire et, respectivement, l'indication :

- A (documents administratifs) ;
- B (offre économique).

L'expéditeur est le seul responsable de la réception de son pli en temps utile. L'arrivée tardive ou l'arrivée à une autre adresse des plis et le non-respect des modalités indiquées comporteront l'exclusion du candidat. Ces plis ne seront pas ouverts et seront rendus au Soumissionnaire concerné.

Les plis contenant les offres et la documentation relative devront parvenir endéans le **18/11/2021 à 12h00** :

- soit par la poste à l'adresse du Pouvoir Adjudicateur : Ambassade d'Italie, rue Joseph II 22, 1000 Bruxelles ;
- soit déposés à la main (à la même adresse) entre 9h30 et 12h00, à l'exception des jours fériés. A sa réception le Pouvoir Adjudicateur fournira, à la demande du Soumissionnaire, un accusé de réception.

Pour ce qui est de la date d'échéance de la présentation des offres, seul le cachet de réception apposé sur le pli par le Pouvoir Adjudicateur fera foi.

Si l'offre et/ou la documentation fournie pour la présentation des offres ont été signées par un mandataire du Soumissionnaire, tous les documents prouvant le droit de signature (procuration, décision, etc.) devront être fournis.

L'offre et la documentation annexée devront être rédigés en français ou en italien.

Les offres multiples, conditionnées, alternatives, seront exclues.

## 10. CONTENU DES ENVELOPPES INSEREES A L'INTERIEUR DU PLI

### Enveloppe A – « Documents administratifs »

L'enveloppe A « Documents administratifs » devra contenir :

- l'Annexe 1 « DUME », dans lequel le Soumissionnaire, atteste l'absence de motifs d'exclusion, accepte sans réserves ni exceptions les dispositions et les conditions contenues dans la présente ;

- l'Annexe 2 (traitement des données personnelles) signé par le représentant légal ;
- la déclaration quant aux chiffres d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années ;
- la preuve de la souscription par le soumissionnaire d'une assurance couvrant les risques professionnels, la responsabilité civile et les accidents du travail ;
- l'attestation qui démontre d'être en ordre en ce qui concerne ses obligations fiscales ainsi que vis-à-vis de l'Office National de Sécurité Sociale.

En cas de manque des éléments requis, du caractère incomplet ou de quelque autre irrégularité de fond de ceux-ci, le Pouvoir Adjudicateur accordera un maximum de 10 jours au Soumissionnaire afin de rendre, de régulariser, ou d'intégrer les déclarations nécessaires. Si ce délai supplémentaire n'est pas respecté, le Soumissionnaire sera exclu de la procédure. Les carences dans la documentation ne permettant pas l'identification du contenu ou du sujet responsable constituent des irrégularités de fond irrémédiables.

### **Enveloppe B – « Offre économique »**

Dans l'enveloppe B « Offre économique », le Soumissionnaire présentera sa meilleure offre économique pour la prestation requise.

Les Soumissionnaires sont censés avoir compris dans leur prix tous frais, mesures et impositions quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée et des frais de sécurité éventuels.

L'offre doit contenir la dénomination du Soumissionnaire et devra être signée par le représentant légal ou par son mandataire avec, en annexe, une copie du document d'identité en cours de validité.

## **11. OUVERTURE ET EVALUATION DES OFFRES**

Les plis seront ouverts par le Responsable de la procédure le 23/11/2021 à 15h00 en séance publique, au siège du Pouvoir Adjudicateur à l'adresse susmentionnée.

Seuls les représentants des Soumissionnaires offrants sont autorisés à assister à ladite séance.

## **12. INFORMATIONS ET CLARIFICATIONS**

Les éventuelles demandes d'information ou de clarification doivent être adressées au Pouvoir Adjudicateur en temps utile, au moins dix jours avant la date d'échéance pour la présentation des offres à l'adresse mail suivante : [bruxelles.cia@esteri.it](mailto:bruxelles.cia@esteri.it)

Le Pouvoir Adjudicateur répondra à chaque Soumissionnaire au plus tard quatre jours avant la date d'échéance pour la présentation des offres en envoyant une communication par courrier électronique reprenant toutes les questions et réponses apportées.

## **13. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

Le Pouvoir Adjudicateur garantit la protection des données personnelles fournies par le Soumissionnaire conformément à la législation italienne en matière de protection des personnes physique en ce qui concerne le traitement des données personnelles, dont note explicative est fournie à l'Annexe 2.

Par sa signature de l'Annexe 2, le Soumissionnaire donne son accord au traitement des données personnelles susmentionnées de la part du Pouvoir Adjudicateur.

Certaines données du concurrent adjudicataire de l'appel d'offre et des conditions d'adjudication pourront être diffusées sur les sites internet du Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, en exécution des obligations légales italiennes qui imposent la transparence administrative.

#### **14. RÈGLES APPLICABLES**

La procédure de sélection du contractant est régie par la législation italienne. D'éventuels recours peuvent être introduits auprès des organes italiens de justice administrative.

Le Directeur

(Claudio Nardella)

